

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 35388 Numéro SIREN : 879 079 986 Nom ou dénomination : A.C. RANELAGH

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 113874



20211138742020

DATE DEPOT : 07/10/2021

N° DE DEPOT : 113874

N° GESTION : 2019B35388

N° SIREN : 879079986

DENOMINATION : A.C. RANELAGH

ADRESSE : 79 rue du Ranelagh 75016 Paris

MILLESIME : 2020

113874

A.C. RANELAGH
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS
879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PAR LE PRESIDENT
=====

Conformément à son rapport de gestion, le Président a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, soit la somme de 53.212,58 Euros, de la façon suivante :

- à la dotation complète de la réserve légale	500,00 Euros
- au poste report à nouveau	52.712,58 Euros

DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'A.G.O DU 29 JUIN 2021
=====

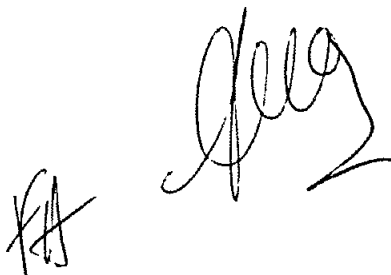
DEUXIEME RESOLUTION
=====

L'assemblée générale des associés approuve les propositions du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 53.212,58 Euros, décide d'affecter ledit résultat de la façon suivante :

- à la dotation complète de la réserve légale	500,00 Euros
- au poste report à nouveau	52.712,58 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



A.C. RANELAGH

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

-oOo-

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

CABINET PNA

Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie de Paris
SAS à capital variable au minimum de 50.000 Euros - 351 448 121 RCS PARIS - APE 6920Z
Siège Social : 119, rue des Pyrénées 75020 PARIS
Tel 01 43 70 55 44
E-mail : contact@pna-ec.fr

A.C. RANELAGH

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C. RANELAGH, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

CABINET PNA

représenté par



Sébastien PESTEL
Commissaire aux comptes

A.C. RANELAGH

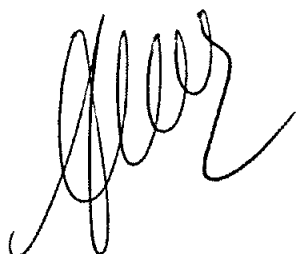
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros

Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS

879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

LES COMPTES ANNUELS DU 12 NOVEMBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2020

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or 'J' followed by a flourish.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		14	
Adresse de l'entreprise		79 RUE DU RANELAGH 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent*			
Numéro SIRET*		8 7 9 0 7 9 9 8 6 0 0 0 2 9		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	590 000		590 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	106 624	18 948	87 676
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54 075	5 852	48 223
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY	95 000		95 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BII	BI	19 973		19 973
TOTAL (II)		BJ		BK	865 674	24 800	840 873
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	93 635		93 635
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 403		6 403
		Autres créances (3)	BZ	CA	111 809		111 809
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	196 781		196 781	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 609		2 609
	TOTAL (III)		CJ	CK	411 238		411 238
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	1 276 912	24 800
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	53 212
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	58 212
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	843 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	251 643
	Dettes fiscales et sociales			DY	69 064
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	29 311
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 193 899	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 252 111	
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	1 193 899
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 989 490	FB		FC 2 989 490	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FI		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 989 490	FK		FL 2 989 490	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 3 747	
	Autres produits (1) (11)					FQ 159 563	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 3 152 801	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 2 258 071	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (22 440)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 397 247	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 37 875	
	Salaires et traitements*					FY 284 982	
	Charges sociales (10)					FZ 46 479	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 24 814
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 1 630	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 3 028 661	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 124 140	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 124 140	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A. C. RANELAGH</u>		Néant		*	
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	179	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	49 986	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	50 165	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			II	(50 165)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	20 763	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IL	3 152 801	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 099 589	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	53 212	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		IIY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 747
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		179		
			49 986		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELACH										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF	590 000			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	106 624			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	98 435			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	5 640			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	95 000			
	TOTAL III				LN		LO		LP	305 700			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	19 973				
TOTAL IV				LQ		LR		LS	19 973				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	915 673				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	590 000	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MII		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	106 624	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenc., aménagements divers	IU		VM	50 000	MN	48 435	MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 640	MU				
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	95 000	NF				
	TOTAL III		IY		NG	50 000	NI	255 700	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	19 973	2G					
TOTAL IV		I3		NJ		NK	19 973	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	50 000	ØL	865 674	ØM					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	18 948	QB		QC	18 948	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	5 047	QF	13	QG	5 033	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	819	QN		QO	819	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV	24 814	QW	13	QX	24 800	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY		ØP	24 814	ØQ	13	ØR	24 800	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			XY	Total général non ventilé (NW-XY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGHNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	19 973	UV		UW	19 973				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	6 403		6 403						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (actuellement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	36		36						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29 605		29 605					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	82 168		82 168						
	Charges constatées d'avance	VS	2 609		2 609						
TOTAUX		VT	140 795	VU	120 821	VV	19 973				
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	251 643		251 643						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 286		17 286						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 545		26 545						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	20 763		20 763						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 470		4 470						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	843 880		843 880						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 311		29 311						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 193 899	VZ	1 193 899						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Exercice du 12/11/2019 au 31/12/2020

AC RANELAGH Annexe

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 1 252 112 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le chiffre d'affaires HT est de 2.989.490 euros, dégageant un bénéfice de 53 213 euros.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société AC RANELAGH a été créée statutairement le 6 Novembre 2019, en vue d'initier la mise en place d'un supermarché d'alimentation générale.

Suite à l'achat du fonds de commerce le 3 Décembre 2019, la Société AC RANELAGH a commencé l'exploitation de son supermarché, puis a fermé 20 jours pour rénover le magasin.

Concernant la crise du coronavirus, notre activité de supermarché s'est trouvée extrêmement sollicitée par les craintes de pénurie alimentaire, et a donc été fortement impactée par les problèmes de sécurité sanitaire, de gestion de nos effectifs et le suivi de nos approvisionnements.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, définies par les dispositions législatives et réglementaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

L'analyse des postes de l'actif immobilisé n'a pas révélé d'impact significatif pouvant nécessiter une décomposition des biens immobilisés, ou une modification des plans d'amortissements en fonction de leur durée réelle d'utilisation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général

Exercice du 12/11/2019 au 31/12/2020

AC RANELAGH Annexe

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*** Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles**

IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
- Installations techniques	Linéaire	5 ans
- Installations générales	Linéaire	10 ans
- Matériel bureau & informatique	Linéaire	5 ans

*** Composition du capital social**

Le capital social est fixé à 5.000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros de valeur nominale.

Variation Capitaux Propres	31/12/19	+	-	31/12/20
Capital		5 000 €		5 000 €
Réserve légale				
Report à nouveau				
Résultat		53 212 €		53 212 €
Totaux		58 212 €		58 212 €

*** Mode d'évaluation des stocks**

Les stocks ont été évalués à partir d'un inventaire physique chiffré aux derniers prix des factures d'achats hors taxes.

*** Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Niveau de résultat	Avant impôts	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	124.140	34.843	89.297
Résultat exceptionnel	-50.165	-14.080	-36.085
TOTAL	73.975	20.763	53.212

*** Transferts de charges de personnel : 3.747,94 €**

*** Ventilation de l'effectif moyen**

Employés (tous niveaux)	11
Total	11

Exercice du 12/11/2019 au 31/12/2020

AC RANELAGH Annexe

CHARGES A PAYER

DETTES SOCIALES

20 743,00 Euros

Congés à payer bruts 17 286,00

Charges sur congés à payer 3 457,00

DETTES FISCALES

3 924,00 Euros

Taxe apprentissage 1 744,00

Taxe formation 2 180,00

AUTRES DETTES

29 311,00 Euros

EDF 18 660,00

Honoraires 9 000,00

Charges diverses 1 651,00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

2 609,00 Euros

Entretien 90,00

Assurances 2 519,00

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR

43 575,00 Euros

Ristournes 43 575,00

TABLEAUX DIVERS

- Mouvements ayant affecté les divers postes
de l'actif immobilisé Tableau N° 2054
- Amortissements pratiqués par catégorie Tableau N° 2055
- Provisions pratiquées par catégorie Tableau N° 2056
- Echéances des créances & dettes à la clôture Tableau N° 2057